

COMMUNE DE YAINVILLE

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET COMMUNAL BUDGET PRIMITIF 2022

Yainville compte au 1^{er} janvier 2022 une population de 1054 habitants sur un territoire d'une superficie de 331 hectares.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune : www.mairie-yainville.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce budget doit être équilibré en dépenses et en recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

La commune de Yainville dispose :

- **d'un budget principal**
- **d'un budget annexe LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL ((supérette)**
- **d'un budget annexe LOTISSEMENT SAINT-PHILIBERT (lotissement communal de 10 parcelles situé rue Sainte-Madeleine).**

Les budgets 2022 ont été votés le 11 avril 2022 par le Conseil Municipal.

Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Dans un contexte de reprise économique fragile et incertain, le budget principal 2022 a été établi avec la volonté de :

- ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager une marge de manœuvre suffisante en investissement pour poursuivre les travaux en cours et engager les démarches préalables aux projets à moyen et long terme (choix de la maîtrise d'œuvre et établissement des dossiers de consultations des entreprises pour les travaux de réaménagement de la Maison Bleue, études préalables à l'aménagement de la propriété située 154 rue de la République), tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- maintenir le niveau du soutien financier important apporté au tissu associatif local (montant des subventions 2022 = 217 451 €).
- contenir la dette en ne contractant pas de nouvel emprunt.

Le budget primitif intègre les résultats du Compte Administratif 2021, celui-ci ayant été adopté avant le vote du Budget Primitif lors de la séance du 11 avril 2022.

BUDGET PRINCIPAL 2022

I. Section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

b) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à **2 038 604 euros**, dont 168 657 € au titre de l'excédent de résultat reporté 2021.

Les principales sources de recettes communales sont :

- Les impôts locaux :

Il est à noter que depuis 2011, les taux communaux votés par le Conseil Municipal sont inchangés afin de ne pas grever davantage le budget des ménages.

C'est ainsi que pour 2022 le Conseil Municipal a voté dans sa séance du 11 avril 2022 une reconduction des taux :

- Taxe foncière sur le bâti : 41,24%
- Taxe foncière sur le non bâti : 40,72 %.

A cela s'ajoute la compensation de l'Etat (suite réforme de suppression TH) : 206 950 €

Le montant total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2022 est donc de : 471 255 €.

- L'attribution de compensation versée par la Métropole (reversement de fiscalité professionnelle avec prise en compte de charges liées aux transferts de compétences) d'un montant prévisionnel de 1 234 932 €
- La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole d'un montant de 46 000 € prévu en 2022
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population estimées à 56 050 € pour 2022.

c) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à **1 772 611 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités d'élu, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, soit 265 993 € constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La commune ne perçoit plus de Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2017. Elle est par ailleurs impactée chaque année depuis cette date par un reversement de fiscalité au titre de la Contribution au redressement national des finances publiques (17 805 € en 2021).

Les charges de personnel estimées représentent 620 700 €, soit 35 % des dépenses réelles de fonctionnement.

d) Tableau récapitulatif des dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	719 446,00	Recettes des services	30 050,00
Dépenses du personnel	620 700,00	Impôts et taxes	1 593 737,00
Autres dépenses de gestion courante	341 331,00	Dotations et participations	206 950,00
Dépenses financières	50 000,00	Autres recettes de gestion courante	26 000,00
Dépenses exceptionnelles	9 005,00	Recettes financières	5 210,00
Atténuations de produits	20 000,00	Atténuations de charges	8 000,00
Dépenses imprévues	12 129,00		
Total dépenses réelles	1 772 611,00	Total recettes réelles	1 869 947,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 500,00	Résultat 2020 reporté	168 657,00
Virement à la section d'investissement	258 493,00		
Total général	2 038 604,00	Total général	2 038 604,00

II. Section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Pour notre commune la section globale d'investissement s'établit à 1 107 317 €, dont 219 337 € au titre du déficit d'investissement 2021 reporté.

L'équilibre entre les dépenses et les recettes réelles d'investissement est assuré par un virement de la section de fonctionnement de 258 493 € et les dotations aux amortissements pour un montant de 7 500 €.

b) Les recettes

En dehors des dotations et réserves, il s'agit essentiellement des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à des travaux de construction, de rénovation de bâtiments, ...) et des prévisions de produits de cessions d'immobilisations.

Recettes attendues en 2022 :

- Fonds de Compensation pour la TVA. : 60 000 €.
Il s'agit d'une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales, destinée à assurer une compensation à un taux forfaitaire (16,404 %), de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses d'investissement. Depuis 2016 cette dotation a été étendue à certaines dépenses d'entretien du patrimoine et de la voirie. Le remboursement se fait sur la base des dépenses réalisées en N-2
- Subventions de l'Etat, du Département et de la Métropole pour la 1^{ère} tranche de travaux de l'opération de restauration générale de l'église Saint-André, d'un montant total de : 121 407 € détaillé ainsi :
 - DRAC : 65 442,00 €
 - Département de Seine-Maritime : 40 901,00 €
 - Métropole Rouen Normandie : 15 064,60 €
- Reversement par le budget Annexe du Lotissement Saint-Philibert d'une somme de 270 000 € correspondant à l'avance pour travaux faite par la Commune en 2017 afin de financer les premiers travaux de viabilisation des parcelles avant leur commercialisation.

c) Les dépenses

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les principales dépenses d'investissement prévues en 2022, liées à des études, des travaux ou des acquisitions, sont les suivantes :

N°Compte	Bâtiment	Nature des travaux	Montant
ETUDES ET TRAVAUX			
2031	Maison bleue + 154 rue Rép.	Maîtrise d'œuvre et études	80 000,00 €
21318	Restaurant scolaire	Eclairage LEDS et changt radiateurs	10 200,00 €
21318	Salle de tennis	protection toiture et pose volet	4 500,00 €
21318	Salle de tennis	clôture avec portillon	2 800,00 €
21318	Foyer Municipal JL. CLAUDET	isolation tubes chaudière	3 000,00 €
21318	Services techniques	Installation alarme anti-intrusion	5 000,00 €
2132	Logt. Rue de la République	Réhabilitation + salle de bains	40 000,00 €
2313	Eglise Saint-André	Restauration - Travaux Phase 1	209 400,00 €
21758	Territoire communal	installat. Vidéoprotection phase 1	45 000,00 €
		TOTAL 1:	399 900,00 €
ACHATS			
2188	Services techniques	Remplacement camion	49 500,00 €
2188	Espaces verts	Mobilier urbain (tables, poubelles)	8 000,00 €
		TOTAL 2	57 500,00 €
		TOTAL 1+2	457 400,00 €

Autres dépenses 2022 au titre des Restes à Réaliser 2021 : 170 580 € (il s'agit de dépenses prévues en 2021, engagées en 2021 et dont la réalisation et le paiement interviendront sur 2022).

e) **Tableau récapitulatif des dépenses et recettes de la section d'investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Acquisitions de biens et de matériels	112 500,00	Excédent de Fonctionnement capitalisé	300 623,00
Travaux de bâtiments et frais d'études	426 900,00	Subventions d'investissement	121 407,00
Remboursement d'emprunts	178 000,00	Dotations, fonds divers	60 000,00
		Reversement avance par le budget annexe Lotissement au Budget principal	270 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	717 400,00	Total recettes réelles d'investissement	752 030,00
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	7 500,00
Solde d'exécution négatif reporté	219 337,00	Virement de la section de fonctionnement	258 493,00
Total (hors RAR 2020)	936 737,00	Total (hors RAR 2020)	1 018 023,00
<i>Restes à Réaliser 2020</i>	<i>170 580,00</i>	<i>Restes à Réaliser 2020</i>	<i>89 294,00</i>
Total général	1 107 317,00	Total général	1 107 317,00

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Yainville, le 14 avril 2022.
Anne-Marie DEL SOLE,
Maire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217607506-20220411-BP-2022-NOTE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2022

Affichage : 04/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



